

Succès complet au C.A.P.

C'est bien, en effet, celui obtenu par les élèves des Cours Professionnels Marbot qui se présentèrent cette année au Certificat d'Aptitude Professionnelle pour la Cordonnerie mécanique et la Couture.

16 Candidats présentés, 16 Candidats reçus.



Les membres du Jury, les instructeurs et les candidats

Brillant résultat et il convient d'en féliciter les élèves et leurs maîtres.

Jeunes apprentis, nous vous disons notre satisfaction et notre joie, qui se confond avec la vôtre, de vos efforts persévérants justement récompensés.

Vous êtes maintenant possesseurs d'un diplôme d'Aptitude Professionnelle et vous aurez désormais le titre d'ouvriers et d'ouvrières qualifiés.

Ce diplôme et ce titre vous les avez mérités et vous pouvez en être fiers.

La volonté dont vous avez fait preuve, votre assiduité aux cours et surtout l'attention avec laquelle vous avez suivi les conseils et appliqué les enseignements de vos moniteurs et professeurs afin d'obtenir la technique et la pratique du métier que vous aviez choisi, ont été durant cette dernière année de vos études où nous avons particulièrement observé votre travail, l'objet de notre satisfaction.

Nous vous l'exprimons aujourd'hui et vous donnons en exemple à tous vos camarades d'atelier.

Ce métier qui est maintenant le vôtre, vous avez voulu le connaître à fond et vous pourrez le bien pratiquer dans l'avenir.

Mais n'oubliez pas pour cela que vous devrez sans cesse faire preuve d'énergie et être animés de la même volonté de bien faire qui a été la vôtre pendant votre apprentissage.

Le C.A.P. n'est pas une fin en lui-même; il marque seulement la première étape de votre vie professionnelle et il ne dépendra que de vous-mêmes que celle-ci soit marquée d'autres succès aussi brillants que celui que vous venez de remporter.

Aux maîtres, nous exprimons à nouveau nos remerciements. Leur compétence à enseigner la technique d'un métier qui n'a plus de secrets pour eux, leur dévouement pour les jeunes, sont vraiment dignes d'éloges.

Ces hommes expérimentés transmettant leur savoir à la génération qui monte, nous donnent aussi un magnifique exemple de solidarité auquel il faut rendre hommage.

Le travail en profondeur des maîtres stimulant le courage, l'ardeur et la bonne volonté des jeunes ont fait de cette année scolaire 1950-1951 une parfaite réussite démontrant une fois de plus la valeur de notre enseignement et de notre Education Professionnelle.

Ch. LEVASSEUR.

Un groupe d'Officiers visite notre usine

Quinze capitaines de l'Ecole supérieure de l'Intendance de Paris, accompagnés de M. le commandant Delage, professeur à ladite Ecole, en tournée d'études, ont visité notre usine le mardi 10 juillet.

Appartenant à différentes armes, ils vont être nommés intendants vers le mois d'octobre. Disons que, pour entrer à cette Ecole, il faut avoir le grade de capitaine et satisfait à l'examen du concours d'admission. La durée des cours est de deux ans.

Créée en 1817 pour remplacer le corps des commissaires de guerre et celui des inspecteurs aux revues, les attributions de l'Intendance, modifiées en 1882 (création du corps du contrôle de l'administration de l'armée) sont plus spécialement d'assurer le ravitaillement en vivres, fourrages, combustibles, matériel de service des subsistances et de fournir aux troupes les effets d'habillement et de campe-



ment, ainsi que le matériel de couchage, d'ordonnancer la solde, de vérifier la comptabilité des corps de troupes, d'administrer le personnel sans troupes.

Les attributions de l'intendant, comme on le voit, le mettent en rapport avec des activités variées, parmi lesquelles notre industrie, où il traite de nombreux marchés.



L'honneur de leur visite qui nous échoit souligne bien l'importance de notre entreprise dans la région, sa renommée, et nous devons en être fiers.

Venus en car de Bergerac, ces officiers furent reçus à l'entrée de l'usine par M. Levasseur qui leur souhaita la bienvenue et les confia à MM. Faure et Dutour, qui commentèrent la fabrication du « Mixte » et du « California ». Puis, divisés en deux groupes et conduits par quelques agents de maîtrise, ils se dirigèrent vers les différents services et ateliers où ils s'intéressèrent vivement à notre travail et à nos diverses productions.

Le « Travailleur de la Dordogne » et son rédacteur Pierre Meaux, condamnés pour injures et diffamation envers notre Société

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal correctionnel séant à Périgueux

D'un jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Périgueux, à son audience publique du six juin mil neuf cent cinquante et un,

Entre :

1^o M. Levasseur, directeur de la Société Marbot;

2^o La Société Marbot, à Neuvic-sur-l'Isle,

Parties civiles;

Et :

1^o Meaux Pierre, à Périgueux, 8,

A l'issue de cette visite, M. le commandant Delage remercia M. Levasseur et dit sa satisfaction de ce premier contact dont tout le groupe emporterait un bon souvenir et des enseignements profitables, puis ces messieurs reprirent le chemin de Bergerac.

Nous leur adressons nos sincères vœux de prospérité dans leurs nouvelles et futures fonctions.

rue P.-Sémar, prévenu de diffamation et d'injures;

2^o Le journal « Le Travailleur de la Dordogne ouvrière et paysanne », à Périgueux, 18 bis, rue Gambetta.

Il a été extrait ce qui suit :
Le Tribunal rejette comme mal fondés les moyens d'irrecevabilité de la poursuite soulevés par Meaux et le journal « Le Travailleur de la Dordogne ».

Au fond :

Dit et juge que les imputations spécifiées au jugement sont diffamatoires tant pour la Société Marbot que pour M. Levasseur;

Dit et juge que les termes de « bague » et « d'exploitation fasciste » employés pour qualifier l'Etablissement Marbot et les conditions de travail dans cette entreprise sont injurieux;

Déclare Meaux convaincu et coupable, en tant que complice, des délits de diffamation et d'injures, ci-dessus spécifiées;

Le condamne à la peine de DIX MILLE FRANCS D'AMENDE;

Déclare le « Travailleur de la Dordogne » civilement responsable; Les condamne solidairement à payer pour les causes sus-énoncées à la Société Marbot, la somme de quarante mille francs et à M. Levasseur la somme de quinze mille francs à titre de dommages-intérêts.

Décide que les parties pourront conjointement faire insérer le dispositif du présent jugement dans deux journaux de leur choix, étant précisé que le coût de chaque insertion ne devra pas excéder quatre mille francs.

Condamne solidairement Meaux et le « Travailleur de la Dordogne » aux dépens.

Pour extrait certifié conforme.

A la fin de l'allocution prononcée devant le personnel le lundi 9 juillet 1951, au cours de laquelle il donnait connaissance du jugement ci-dessus, M. Levasseur s'exprimait en ces termes :

« Vous êtes pour la grosse majorité d'entre vous restés sourds aux appels démagogiques, vous avez toujours travaillé avec cœur et courage.

« Vous avez compris là où était votre intérêt; je vous en félicite.

« Je vous remercie encore de la confiance et de la sympathie que vous m'avez témoignées. »

Pour vos enfants

Nous avons craint, il y a quelque temps, que vos enfants soient vexés d'avoir été oubliés dans la présentation de modèles fabriqués à leur intention. Aussi, nous sommes-nous empressés, à ce moment-là, de publier un joli California à bout ouvert et sans contrefort, croyant que le soleil nous prodiguerait ses rayons comme les années précédentes.

Si ce dernier boude, retenez ce pied-nu en peau blanche, empeigne perforée, facile à chausser, bride et boucle réglable,



bles, semelle épaisse en caoutchouc blanc. Sa nette blancheur et sa perforation indiquent bien l'été, tandis que sa

conception et la qualité de ses matières le rendent aussi pratique par temps pluvieux que par sécheresse persistante.

ATTENTION !

Tous les ateliers et services travailleront au complet le samedi 21 juillet 1951, de 7 h. 50 à midi et de 14 heures à 18 heures, en récupération du lundi 13 Août 1951.

Les boîtes de manipulation

Savez-vous combien coûte une boîte pour chariots de manipulation 401, cette humble boîte rectangulaire, cloisonnée en son milieu dans le sens longitudinal, en bois raboté, et destinée aux talons, contreforts ou autres? Eh bien! environ cent trente francs.

Et ce prix, qui a eu sa place dans les prévisions semestrielles représente un outil de travail : cette boîte qui, dans un chariot, sera comparable au maillon d'une chaîne qui participe à la marche d'un véhicule, car sans cette boîte 10 paires de contreforts ou premières correspondant à deux rectangles consécutifs de la feuille du plan dont ils représentent le 1/80° ne pourront être préparées; à moins, bien entendu, de se munir d'une autre boîte, la numérotée, d'où perte de temps.

Mais, au fait, lorsque l'ouvrier chargé de préparer le plan s'aperçoit qu'il manque une boîte, où peut être cette dernière?

Vraisemblablement donnée à réparer par le réceptionnaire, parce que ne regagnant pas assez vite sa case respectable du fait de son bois dilaté par quelques gouttes d'eau ou d'une tige métallique du chariot tordue, dans un énerverment un geste inconscient aura brisé une de ses parois dans l'atelier.

Peut-être sera-t-elle, aussi, sur le plateau de la machine à poser les talons, servant de casier à pointes, ou près de la cramponneuse, du « remplisseur » qui aura garni chaque moitié de cambrions d'enfants, ou près du convoyeur, un jeune apprenti que ses quinze ans ont laissé trop petit ne s'en est-il pas emparé furtivement pour la détourner et s'en servir de piédestal le hissant au niveau de ses aînés?

Nous pourrions citer de nombreux autres exemples où ces boîtes servent parfois à des usages bien différents que ceux pour lesquels elles ont été prévues, créant ainsi des perturbations dans la préparation du travail et des réparations onéreuses.

Que chacun se comporte en propriétaire du matériel qui lui est confié, qu'il s'imagine être sous son toit familial pendant l'exécution de son travail et alors, ce matériel dont il dispose revêtira à ses yeux, non seulement une valeur intrinsèque, mais un élément indispensable qu'il aura à cœur de maintenir constamment en bon état.

Nécrologie

Le dimanche 8 juillet, ont eu lieu à Neuvic les obsèques de M. Etienne Mazières, âgé de soixante-douze ans, décédé après une longue et pénible maladie, père de Jean, magasinier au service 100 et grand-père de Guy, caissier au service 1202.

Ayant vécu de longues années à Neuvic, il était estimé de tous et considéré comme un homme intègre, bon, affable et loyal. Aussi une foule nombreuse avait tenu à venir au cimetière lui dire un dernier adieu.

Que tous les siens trouvent ici l'expression de nos condoléances attristées.

LE CONCOURS DE PÊCHE du 1^{er} Juillet

Favorisé par un temps magnifique, ce concours connut un succès complet.

La pluie persistante, qui sept ou huit jours avant grossissait considérablement la rivière, avait suscité des prévisions pessimistes et d'aucuns proposaient même de remettre le concours à une date ultérieure; question très délicate et en contradiction d'ailleurs avec l'annonce de la presse régionale et des affiches : « Le concours aura lieu par n'importe

(428); 15^e : Choury André, Neuvic (404).

Dames

1^{re} : M^{me} Rebeyrol (195 points); 2^e : M^{me} Lauxire (180); 3^e : M^{me} Couderc (86); 4^e : M^{me} Palut (72).

Enfants

1^{er} : Verneuil, Périgueux (64 points); 2^e : Lehmann, Périgueux (64); 3^e : Rousseau, Périgueux (44).



Vue partielle du Concours près de l'usine

quel temps », mais qui trouva un dénouement inespéré.

En effet, dès le mercredi, les averses étaient moins intenses et s'époussaient, puis disparaissaient, et le soleil se montrait le samedi pour, le dimanche, inonder le ciel de ses chauds rayons qu'aucun nuage ne vint troubler.

Certes, le mauvais temps des derniers jours avait sensiblement diminué le nombre des pêcheurs qui, de 280 l'an dernier, passa à 250 ce jour-là. Ce fut quand même une réussite si l'on considère le nombreux public qui longeait les berges ou qui, stationné sur le pont, suivait avec un vif intérêt, en amont ou en aval, le déroulement fort attrayant de cette compétition.

Ajoutons aussi que 25 kilos de poissons de différentes espèces furent accusés dans les deux pesages et remis à l'hôpital.

L'Harmonie de l'Usine avait prêté son concours en conduisant allègrement le défilé de la mairie aux bords de l'Isle et ajouté une note agréable à cette manifestation.

Tout se passa fort bien et la satisfaction se lisait sur tous les visages dans un cadre charmant baigné de soleil, de verdure et d'enthousiasme. Il n'y eut pas une seule réclamation, ce qui honore les organisateurs dont le zèle n'a d'égal que la loyauté et la conscience.

Si le 1^{er} prix, par Montagut, et de nombreux autres reviennent à Périgueux, les Neuvicois enlevèrent cependant le 8^e, par Bondon, et le 15^e, par Choury André.

En un mot, belle manifestation dans une ambiance parfaite, pour laquelle nous remercions vivement tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont contribué à son succès.

RÉSULTATS

1^{er} prix : Montagut, Périgueux (784 points); 2^e : Mallet Jean, Périgueux (782); 3^e : Felonneau, Bordeaux (677); 4^e : Rovidat, Périgueux (642); 5^e : Igonin, Périgueux (598); 6^e : Beau René, Périgueux (505); 7^e : Dumarchat, Mussidan (500); 8^e : Bondon, Neuvic (486); 9^e : Robry Jean, Périgueux (474); 10^e : Dumareau, Bergerac (468); 11^e : Labrousse André, Périgueux (468); 12^e : Mignot, Périgueux (438); 13^e : Vigier Robert, Périgueux (430); 14^e : Rebeyrol Marcel, Périgueux

DE BELLES PRISES

« Ah! si ça m'était arrivé le jour du concours! », disent Labrue, Faure Jean et Bordes, qui ont pris, le premier, cinq carpes du poids de 10, 4, 6, 9 1/2 et 3 livres; le 2^e, trois du poids de 11, 7 1/2 et 9 livres; enfin le 3^e, une de 22 livres avec une ligne nylon de 40/100^e. Personne d'autre ne se trouvant sur les lieux au moment de la lutte qui l'opposa à sa victime pendant dix minutes seulement, il fut obligé de l'épuiser lui-même. Chose peu facile, on s'en rend compte... Qui dit mieux?

NOS SOLDATS nous écrivent

De Baden-Baden, Bernard Surugue s'excuse auprès de M. Levasseur d'avoir tardé à donner de ses nouvelles.

« Après bien des changements, dit-il, depuis mon arrivée en Allemagne, j'ai maintenant une affectation stable dans un bureau du courrier, consécutivement à mon stage d'employé dactylo. Le travail est agréable, la nourriture suffisante et j'ai de bons chefs; aussi désirerai-je y rester jusqu'à la classe. »

Il reçoit régulièrement notre bulletin dans lequel il suit avec plaisir la vie de l'entreprise et de l'U.S.N. Ce qu'il regrette c'est de ne pouvoir faire régulièrement du sport en espérant cependant de se rattraper en natation, dès que la température le permettra, dans la belle piscine qui est à leur disposition.

Pour terminer, il prie M. Levasseur de transmettre son amical bonjour à ses camarades et se rappelle au bon souvenir de tous.

Nous lui adressons l'expression de nos bons sentiments.

Les lauréats du C.E.P.E.

Garçons : Yves Coudert, Claude Dumas, Michel Dumas, Claude Louazi, Henri Rossignol, Guy Vidal.

Filles : Adine Brunet, Ginette Chamineau, Maryse Decout, Ginette Delord, Rosine Pommier, Simone Nadal.

Nos sincères félicitations.

Noces d'or sacerdotales

Le dimanche 1^{er} juillet, sous un soleil ardent qui vint rehausser l'éclat de la solennité, Neuvic a fêté le jubilé sacerdotal de M. le chanoine Beaussoleil, curé de la paroisse.

A l'appel lancé quelques jours avant, la population répondit, et ce premier dimanche de juillet nous apporta, avec les douceurs d'un renouveau printanier, les échos (car il n'y eut pas de grandes manifestations extérieures) d'une pieuse et filiale affection d'un peuple chrétien pour son pasteur.

A 11 heures, les enfants, en procession, prenaient M. le Doyen au presbytère, entouré de Mgr Deffreix, vicaire général, et de M. le chanoine Leyrich, secrétaire de l'évêché de Tulle, et le conduisaient à l'autel, comme au jour d'une première messe.

Les cloches carillonnaient,

l'harmonium emplissait les voûtes de notes de circonstance, la foule des grands jours se pressait dans l'église. M. le docteur Léger, président du Conseil paroissial et de l'Union catholique des Hommes, attendait M. le Curé pour lui présenter les félicitations, les vœux, les fleurs et un bréviaire que portaient trois enfants du catéchisme.

M. le Curé répondit en quelques mots émus et la messe fut célébrée dans une magnifique ferveur de toute l'assistance puissamment aidée par l'ornementation de l'église.

Tout s'harmonisait pour que les gens se recueillent sur du beau : lys, glaïeuls, œillets, fleurs qui venaient des jardins des paroissiens et resplendissaient sous les lumières vives de toutes les lampes.

Fête du prêtre, de la beauté, de la lumière! La chorale sortit son grand répertoire et les allocutions subtiles et profondes de M. le Doyen et de Mgr Deffreix marquèrent éloquemment la signification de cette journée mémorable.

A l'issue des cérémonies religieuses, un repas intime réunissait au presbytère les prêtres, la famille de M. le Curé et le Conseil paroissial.

Après les toasts d'usage, M. Royer, maire de Moussey, qui vécut longtemps parmi nous, au nom des réfugiés de Bataville-Moussey, adressa quelques mots à M. le Doyen et lui offrit un superbe vase de cristal de Baccarat gravé d'or,



M. le Docteur Léger s'adresse à M. le Doyen

et Mgr Deffreix, au nom du clergé périgordin, un beau livre de Rome (éditions Arthaud).

Le chanoine Beaussoleil, dont vingt-sept ans passés à Neuvic ont mis en évidence les qualités de prêtre dans l'exercice de son sacerdoce, doublé de l'homme intègre, bon, loyal et affable, dont la modestie n'a d'égale que le désir de voir les âmes en paix, mérite que nous lui rendions un respectueux hommage pour sa carrière de droiture en lui souhaitant que la Providence lui accorde encore de nombreuses années dont se réjouiront tous ses paroissiens.

les jeunes lauréats vinrent recevoir leur récompense...

Et ils sortaient radieux, accompagnés de la maman, du papa ou de la grande sœur, tenant fébrilement sous le bras le prix qui sanctionnait une longue année d'efforts.

Ils quittaient le Foyer dans l'allégresse qui se reflétait sur le visage des parents et se dirigeaient, d'un pas viril et impatient, vers le toit familial où l'aïeule, courbée et tremblotante, étreignait le bambin avec une larme difficilement contenue et qui en disait long sur la fierté qu'elle éprouvait en ce moment, au déclin de sa vie...

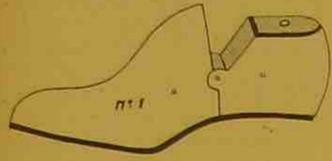
Cette fête connut un succès complet, grâce au zèle et au dévouement des maîtres et maîtresses dont le temps ne fut pas ménagé pour préparer les jeunes acteurs qui campèrent hardiment leurs personnages.

La première de montage

Dans une chaussure, la première est l'intermédiaire qui lie la semelle à la tige par toutes les opérations y ayant trait.

Nous ne parlerons aujourd'hui que de son rôle dans le montage proprement dit. Il est évident que son épaisseur, sa résistance, sa souplesse, sa qualité doivent être fonction des articles auxquels on la destine; mais, il est un point sur lequel il est utile de s'attarder : c'est le « fichage » ou pose.

Nous savons que la forme est un morceau de bois bien étu-



Bon pressage



Mauvais pressage

dié, façonné, en lequel le patronier-formier voit toutes les qualités requises pour permettre à la chaussure qui la revêtira de procurer au client une marche agréable et facile.

La tige doit donc l'épouser parfaitement par un montage irréprochable où, comme nous ne l'ignorons pas, la première joue un des principaux rôles. S'il ne s'agissait que de formes plates, la pose est facile : une pointe à chaque trou et elle s'applique dans toutes ses parties sur le fer; mais il n'en est pas de même dans une forme cambrée et à pavé incurvé transversalement, où le pressage a été prévu pour son application rapide et rationnelle sur la forme. Or, l'ouvrier préposé à ce travail peut pousser dans les matrices, la première plus dans un sens que dans l'autre, déplaçant ainsi le galbe qui ne correspondra plus à celui de la forme. Il s'ensuivra alors un vide, comme le montre le dessin n° 2 et un montage défectueux, car il y aura ensuite, au pressage de la semelle, après la fermeture de la gravure, un affaissement en cambrure qui provoquera un pli dit « de montage ».

Il est donc recommandé aux jeunes flics de bien mettre la première bord à bord au bout et, si un vide se produit en cambrure, le signaler d'a-

bord et s'efforcer de le réduire ensuite par une forte pression de la main en attendant la fixation par le crampon.

Il est inutile de rappeler que la première ne doit pas non plus déborder au talon, car, même les jeunes apprentis en savent les conséquences et avertissent leur chef aussitôt pour parer à cet inconvénient et en empêcher le retour.

D'autre part, le monteur expérimenté et consciencieux a vite décelé le vide et peut, lui aussi, en appuyant sur la griffe plus que de coutume, le

détruire et, partant, ses faibles répercussions. Petites choses qui ont de gros effets et qu'on ne doit pas négliger.

UN INCENDIE arrêté à temps

Le vendredi 6, à 19 h. 50, averti qu'un incendie venait de se déclarer dans la toiture d'un hangar de la briqueterie de Bois-Carré, M. Chaunard, chef de la section des pompiers, faisait donner l'alarme par la sirène de l'usine.

Aussitôt, de différents points, débouchaient avec une célérité digne d'éloges, les sapeurs, qui préparaient le matériel nécessaire et se dirigeaient vers les lieux du sinistre où, arrivés, ils constataient que le feu était déjà circonscrit grâce aux efforts efficaces des ouvriers de Bois-Carré.

Ce feu avait été communiqué par la chaleur qui se dégage du four de cuisson. Leur action se borna donc à dégager le dessus du four des débris de bois et de tuiles et à couper les chevrons calcinés de crainte qu'ils ne se rallument.

Félicitons nos pompiers pour leur prompt intervention et qu'ils en soient remerciés.

Toujours de la prudence

Après avoir donné quelques conseils pour déboucher les fûts, il est de notre devoir d'inviter les soudeurs à prendre toutes précautions utiles pour les réparations éventuelles de fûts vides, mais restés hermétiquement fermés.

A ce sujet, nous citons un exemple que nous relevons dans « Travail et Sécurité » et sur lequel vous méditez :

« Un accident s'est produit lors de la soudure d'un fût dans une usine de produits chimiques. Un ouvrier avait été chargé de découper le couvercle d'un fût métallique au chalumeau oxy-acétylénique.

Après qu'un trou de 5 mm. de diamètre ait été ouvert, une explosion retentit.

Le couvercle du fût, arraché, vola dans l'atelier; le chalumeau, violemment projeté, blessa gravement l'ouvrier à la tête et provoqua une fracture du crâne.

Le récipient en cours de découpage faisait partie d'un lot de quatre autres qui, en principe, devaient servir au transport de lessive carbonatée de potasse. Mais il est probable que ces fûts, après avoir été vidés de leur contenu, furent remplis par les clients, avant retour à l'usine, de carburants divers, de fuel-oil en particulier. L'un d'eux dut être utilisé pour un stockage d'ammoniaque.

Aucun de ces récipients n'avait été ni rincé, ni ventilé; par ailleurs, les bouchons métalliques filetés n'avaient pas été enlevés et les fûts étaient restés hermétiquement clos. »

LE BUREAU DU PERSONNEL nous communique

Pour répondre aux instructions reçues de la Caisse d'Allocations familiales, nous vous informons qu'à compter du 1^{er} juillet, chaque fin de mois, nous vous ferons parvenir, par votre contremaître ou chef de service, un bordereau de déclaration individuelle que vous devrez compléter très soigneusement et adresser vous-même et sans retard à la Caisse, 23, rue Président-Wilson, à Périgueux.

Dans votre intérêt et pour la rapidité de votre règlement, nous vous recommandons de remplir ce bulletin avec beaucoup d'attention.

Veillez noter que toutes les réclamations concernant la Caisse d'Allocations devront être transmises à notre assistante sociale, M^{lle} Vigny, qui assure une permanence tous les jeudis, à l'usine, de 9 heures à 13 heures.

Nous attirons également votre attention sur le point suivant : tout allocataire dont l'adresse sera erronée sur son bulletin de déclaration mensuelle, ne percevra pas ses allocations. En conséquence, nous demandons à chaque intéressé de bien vouloir remettre à M^{me} Doche (bureau du personnel) son adresse exacte.

Cantine scolaire

Les familles désirant que leurs enfants soient admis à la cantine scolaire pour l'année 1954-1955 devront prévenir M^{lle} Vigny le plus rapidement possible.

Ils peuvent le lui faire savoir, s'ils le désirent, en mettant un mot dans sa boîte aux lettres, près du porche, à l'intérieur de l'usine.

Bien indiquer le nom et prénoms des enfants ainsi que leur âge.

SUCCÈS AU C. A. P.

Chaque année, le mois de juillet nous ramène le jour variable des épreuves du C.A.P. qui, pour l'écrire eurent lieu à Périgueux, à l'École Philomathique, le lundi 2 juillet, et

il nous est agréable de constater que les efforts des élèves et des instructeurs n'ont pas été vains et honorent les uns et les autres, car il s'agit cette année d'un succès



LE JURY

auxquelles tous les élèves donnèrent satisfaction, mais dont nous ne connaissons pas le détail de points individuels.

Les épreuves pratiques subies dans nos ateliers du 400 le samedi 7 furent conclonantes puisque sur une notation de 20, les candidats obtinrent :

C.A.P. Cordonnerie

Gérard Chamineau, 16,5; Martial Rodrigo, 16; Léopold Pelat, 15,5; Michel Couret, 15,5; Albert Guglielmi, 15,5; Robert Teillet 16 (de la maison Lagarde, de Montanceix); Roger Lavaud, 15,5 Yves Porcher, 14,5



Epreuves de cordonnerie

C.A.P. Piqueuse mécanicienne

Thérèse Bonnin, 16; Jacqueline Mazière, 16; Raymonde Chaunard, 16; Raymonde Serrier, 18; Adrienne Collinet, 14; Lucile Lahourguette, 12; Sylvette Herfroy, 16.



Epreuves de couture

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LA SÉCURITÉ SOCIALE (1)

(Suite.)

EXEMPLE 1. — Un acte désigné par OPH - K 30 est un acte d'ophtalmologie et le montant de remboursement auquel il donne lieu s'obtient en multipliant la valeur de K par le coefficient 30.

Si la valeur de K est fixée à 150, le remboursement sera de :

$$150 \times 30 \times 80 = 3.600 \text{ francs.}$$

100

EXEMPLE 2. — Un acte désigné par ORL - K 60 est un acte d'oto-rhino-laryngologie, dont le remboursement sera de :

$$160 \times 60 \times 100 = 9.000 \text{ francs,}$$

100

puisque pour les actes affectés d'un coefficient supérieur à 50, l'assuré est dispensé de la participation légale de 20 %.

(1) Voir numéro précédent.

Comme nous l'avons annoncé dans notre bulletin du 6 avril, nous continuons à publier quelques renseignements

en matière de prêts à la construction.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER : 80 % DU DEVIS

Ces Sociétés sont contrôlées par l'Etat qui les finance. Elles sont soumises à la législation sur les habitations à loyer modéré.

Vous pouvez emprunter aux Sociétés de Crédit immobilier à la condition :

— de ne pas jouir de revenus importants et de ne pas posséder déjà une maison;

— que votre salaire soit votre principale source de revenus;

— que votre âge vous permette de rembourser avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans;

— de bénéficier d'une priorité du fait de votre situation de famille, les priorités sont établies par la Société de Crédit immobilier elles-mêmes.

A la condition : — de posséder 20 % au moins du montant du devis type (y compris la valeur du terrain); — si vous avez trois enfants à charge, ou si vous êtes pensionné de la loi du 31 mars 1919 avec un taux d'invalidité de 30 % au moins;

(A suivre.)

A l'approche des congés visitez la succursale

Marbot



California bon marché en toile, bout fermé, semelle caoutchouc



California nubuck blanc ou noir, bout et talon fermés, lanière croisée empeigne perforée.

Vous trouvez à notre magasin un grand choix d'articles d'été aux prix les plus bas



California fillette, marron, semelle cuir, du 28 au 34



Sandalette cuir blanc ou bleu, perforée, semelle extra souple du 19 au 23

S P O R T S

L'ATHLETISME CHEZ NOS MINIMES

Dans notre dernier bulletin, nous lançons un appel aux parents des enfants qui fréquentent l'école (garçons ou filles) afin qu'ils les envoient, le jeudi, au stade pour faire du sport sous la conduite de M. Mauduit, moniteur.

Il est inutile de reparler des bienfaits du sport pour le développement physique et moral même de la jeunesse, car nul ne l'ignore. Cependant, nous croyons utile de donner aux athlètes quelques indications sur le travail exécuté par les enfants depuis la naissance des cours qui remonte à quatre ans.

Ces cours durent trois heures. L'été, lorsque le soleil est suffisamment de la partie, les enfants, torse nu, débutent par des mouvements d'éducation physique, ensuite barres de suspension, cordes, puis un court repos, et le moniteur fait une séance d'initiation sur les sauts, les lancers, les courses, etc... Au cours de chaque séance, une causerie est faite à l'issue de laquelle les enfants sont priés de répondre à des questions concernant les différents gestes qu'ils ont accomplis auparavant.

Les enfants déficients ou atteints d'une déformation quelconque, recommandés par un

docteur, sont pris à part et soumis à une séance de gymnastique corrective.

Les enfants ne sont pas astreints à des cours pénibles ou ennuyeux; les jeux sont obligatoires et alternent avec les moments de repos.

L'hiver, l'athlétisme, sport de base, est laissé de côté, mais pour son déroulement musculaire, l'enfant est initié aux sports d'équipe: football, rugby ou basket. Là, le jeune acquerra la technique du ballon. Les séances se terminent toujours par un petit match de quartier, com-

menté ensuite par le moniteur qui fait la critique et donne des explications sur les règles des différents sports.

Entre autres bons éléments qui ont accompli de rapides progrès, nous signalons le jeune Roger Delors qui saute en hauteur 1 m. 20 en rouleau californien, et le jeune Michel Joseph, fils de notre portier, qui, dans un style excellent, franchit 4 m. 30 en longueur.

Joseph et Delors, 1^{ers} ex aequo pour le canton de Neuvic au brevet sportif populaire, sont de vrais espoirs qui, nous le souhai-

tons, n'hésiteront pas à venir grossir les rangs de l'U.S.N.

Parents, venez faire un tour au stade et il vous sera facile de constater que vos enfants se fortifient par le sport pratiqué dans la joie.

Le sport est une distraction et il faut absolument en éliminer tous les risques de danger, sinon il ne remplit plus son rôle.

Il ne doit pas créer des tombes, mais donner la santé.

Jeunes Gens, Jeunes Filles

Avant l'ouverture de la nouvelle saison d'hiver 1951-1952, nous vous invitons cordialement à venir grossir les rangs de l'U.S.N.

Animés par l'esprit de franche camaraderie et d'équipe, vous pourrez pratiquer le sport de votre choix: rugby, football, basket, cross-country.

Pour occuper sainement vos loisirs du dimanche, pour améliorer votre santé, venez faire du sport parmi nous.



Le jeune Delors dans le saut en hauteur

Brevet Sportif Scolaire

Garçons: Yves Coudert, Claude Louazi, Claude Dumas, Michel Dumas, Pierre Rossignol, Guy Vidal, Bernard Petit, Claude Fau-coulange, Michel Joseph, Claude Lavignac, Christian Choury, Pierre Dumas, Kléber Dinard, André Delors, Roger Delors, Yves Labriot.

Filles: Maryse Décout, Ginette Rebière, Ginette Chamineau, Adine Brunet, Simone Nadal, Rosine Pommier, Simone Estellet, Janine Guichard, Eliane Piquet.

Reçus avec félicitations du jury: Michel Joseph, Roger Delors, Claude Louazi, Rosine Pommier.

Brevet Sportif Populaire

Garçons: Yves Coudert, Claude Louazi, Claude Dumas, Guy Vidal, Bernard Petit, Claude Fau-coulange, Michel Joseph, Claude Lavignac, Christian Choury, Kléber Dinard, André Delors, Roger Delors.

Filles: Maryse Décout, Ginette Chamineau, Adine Brunet, Rosine Pommier, Simone Estellet, Janine Guichard.

LES MILLE ET UN CHATEAUX DU PÉRIGORD

A une petite lieue au sud de Condat, sur la rive gauche, La Fleunie est un important château formé d'un corps de logis rectangulaire, flanqué de deux grosses tours rondes qu'agrémentent les belles lucarnes Renaissance, et que prolonge, en retour d'équerre, un corps de logis accolé d'une tour ronde au chef hérissé de corbeaux, de houx, et dont la base a été curieusement chemisée. Il a conservé deux belles portes Renaissance. Tout cela, un peu trop réparé, certes, mais non sans intérêt. Ce repaire noble fut tenu autrefois par les familles du Cheylard et de Vins du Manège. Presque en face, sur la rive droite, dans un coude dessiné par la Vézère entre Condat et Sauvebœuf, s'abrite La Petite-Filolie. Passons un porche que surplombent des corbeaux de pierre; nous voici dans une cour avec un vieux puits. Les bâtiments sont hétéroclites; aile du xv^e et corps de logis Renaissance avec échauquette à coiffe aigüe. L'intérieur conserve quatre belles cheminées. Ce fut, au xv^e, le repaire de l'illustre famille de La Filolie: ce n'est maintenant qu'une métairie. Les ruines du Cheylard sont juchées sur un cingle de la Vézère, en aval de Sauvebœuf et surveillent de loin Condat, Aubas et Montignac. Ce fut, de par sa position en vigie, un important castel qui fut à la famille du Cheylard, laquelle possédait nombre de fiefs le long de la Vézère.

Sur la rive gauche, le château de Sauvebœuf tire son nom de la vallée en cet endroit sauvage. Il passa, au xv^e, de la famille de Corn à celle de Ferrière-Sauvebœuf, qui avait haute justice sur Aubas. Les constructions du xv^e furent rasées, et le donjon abattu par ordre du cardinal de Richelieu, parce que le marquis de Sauvebœuf au mépris de la loi,

avait tué en duel un sieur de Séronville. Peu après, le marquis fut gracié sur les instances de M^{lle} de Hautefort, la belle âme de Louis XIII, et obtint l'autorisation de reconstruire son château. Le plan en est simple, d'une élégance un peu roide, avec son corps de logis flanqué de deux pavillons prolongés par des ailes en retour d'équerre. On l'avait meublé richement; il était orné de peintures de Philippe de Champagne et entouré d'un admirable parc à la française qu'embellissaient deux fontaines monumentales datées de 1610, longtemps attribuées à Jean Goujon, et émigrées dernièrement, l'une dans le Lot, l'autre aux Amériques... En 1743, Marguerite-Geneviève de Sauvebœuf, devenue veuve de son oncle, épousa Riquetti, marquis de Mirabeau. Les époux vécurent au château en 1743 et 1744, menant grand train, offrant des festins somptueux, à tel point que le sommelier donnait parfois « pain et vin » à plus de cent personnes. Le célèbre orateur constitutionnel, leur fils, vint bien souvent à Sauvebœuf pour surveiller domaines et métairies, et l'on y montre encore sa chambre. Une sombre légende a fleuri autour du château. On contait que le sire de Sauvebœuf voulait contraindre sa fille Hélène à épouser le sire de Losse. Or, la douce Hélène aimait Roland le troubadour. La veille du jour fixé pour les épousailles, Hélène la dolente se jeta dans les eaux glauques de la Vézère. Au petit matin, le sire de Losse se préparait à partir avec une brillante suite de chevaliers, de dames, de pages et de musiciens pour se rendre à Sauvebœuf. Et voici qu'un pêcheur vint en grand effroi conter au seigneur que flottait sur les eaux le corps d'une jeune fille, pâle et blafard sous la lune: c'était le cadavre d'Hélène... A

cette légende existe une variante. Sachez que, bien plus tard, un jeune de Ferrières, fringant officier de Louis XIV, qui se reposait à Sauvebœuf et regardait un soir d'été fluer la Vézère, aperçut une jeune fille, tout de blanc vêtue, glisser sur la rivière. Etonné, il sortit, la poursuivit jusque sur un co-

teau voisin et, là, entendit au jour de lui un cliquetis d'armes, des cris et des râles. Mais il ne vit rien que le fantôme blanc à peine estompé et la jeune ironique qui jouait sur la lande. Adoncque, s'en fut le jeune officier, prit son alezan, piqua des deux et se retira dans le moustier de Chancela-

de où il mourut en odeur de sainteté.

J. SECRET

(A suivre.)

Le Directeur responsable: Ch. LEVASSEUR
Le Rédacteur: LESPINASSE
Imprimerie PIERRE PANLAC, Périgueux

Batisto oubetout lous dous Sourds

Perque preitâ votras aurelhas
Aus perpau de quis mauplasents
Que grumilhen à penas selhas
Sur lous malurs dôus tems presents;
Per me ne perde pas courage:
Tous lous jours me bote à l'oubrage
Talèu qu'arrièbo lou mati;
E fuge coumo la vermino
Lous meichants que fan griso mino,
Lous feignarts que fan lou pouti.
Batisto qu'à la cinquantèno,
De l'amour sent pus l'agulhou,
Bajo que guei n'ei pus la peno
De n'â courre lou coutilhou:
« Vau mieï se dit, que prenno fenno,
» Per bounur, lou Boun Dieu, que senno
» Lous iôus e que lous fai eisi,
» Fai naisse à l'entour de Brantome,
» Au mens treis fennas per un ome,
» Aurai segur de que chausi. »
Io douas filhas dins la coumuno
Qu'em d'èu se maridarian be,
Car Batisto a de la fourtuno,
Bouno pensit, un pitit be.
Ei round en amour coumo en guerrou
Et si, de gardo à la frountièro,
Lous gros canouns l'an rendut sourd,
Batisto qu'ei guei court d'aureilho
Batisto, au found de la boutelho,
N'a pas laissat sa bouno imour.
« Per qui cinq ans a preis la gardo
» En defendre sa libertat,
» E prend uno fenno bavardo,
» Etre sourd qu'ei 'no qualitat. »
Entau dit la gento mounièro
Que n'ei pas soulo e la dernièro
A li vantâ soun esperit,
Dôu tems que Batisto à l'entendre
Se fai boun coumo lou pa tendre,
Mas talèu partido n'en rit.
Dies cops per jour la Louiseto.
S'areto davant sa meijou.
Frèulo, primo, li fai riseto,

Per que, siu-plaç, disas me zou,
Si n'ei per que davant noutari,
Notre galant celibatari
Li bote un jour la bago au det.
Mas vèu que jamai ne s'embalo,
S'en vai à la meijou curialo
Prenei cousei de soun curet.
« De la mounièro grassoulheto
» Qu'a 'no fausseto au babiniou
» E de la primo Louiseto
» Dijas, laqualo prene iou? »
Lou curet qu'ei sourd e zou cliacho
Dit: « Ma reipounso ei touto facho:
» Aurias plo tort de n'en pati,
» De toun countrat vai passâ l'ate,
» Qu'ei la gracio que iou te souate,
» Siras urous, marido-ti. »
Qu'ei tout, Lous sourds ne tenen gaire
A mountrâ lur infirmitat,
Lou curet e soun maridaire
Viren chacun de lur coutat.
Batisto dit: « A sa maniero,
» Cresi qu'avanto la mounièro,
» A rasou, moussur lou curet:
» Per fenno prenès la pus grasso
» Si dôus cops vous embarrasso,
» Au liet vous gardo de la fred. »
Dempei qu'èu jour l'ami Batisto
Porto cravato e bord de còu
E de se veïre sur la listo
Dôus banarjous, ni fai pas pòu.
Re n'ei pus dôus à sas aureilhas
Que lou brut d'uno rodo à selhas,
Dins lou siau-siau dôu jour falit,
Lou brut dôu riu sur la levado,
E talèu sa mio levado,
Lou tico-taco dôu mouli.
Car ei toujours countent, Batisto,
Toujour gai e n'a bien rasou:
Plagne lous qu'an la mino tristo
Coumo 'no porto de preijou.

A. CHAMPARNAUD.